



Conseil d'administration

Séance du 22 mars 2018

Ce premier conseil de l'année fut principalement consacré à l'exécution du budget 2017. Point complété par trois autres sujets : le bilan 2017 des ventes de bois, les interventions de l'ONF en matière de prévention des risques naturels et enfin, l'avancement du projet de construction du nouveau siège à Maisons-Alfort.

Exécution du budget 2017

Face à des résultats financiers qualifiés de « mauvais » (*Le résultat net comptable ressort à -8,2 millions d'euros*), le Président du CA se dit malgré tout confiant dans l'avenir de l'établissement et de ses personnels.

Le Directeur Général explique ce résultat par la stagnation des ventes de bois depuis 2015 et ceci malgré un contexte économique beaucoup plus favorable. Pour lui, l'établissement vit au-dessus de ses moyens :

- Un niveau d'investissement trop important : « Deux tiers des investissements sont subventionnés par l'endettement ».
Avertissement du DG sur la nécessité de revoir considérablement le niveau d'investissement en 2018. Le parc de véhicules étant dans le collimateur !
- Un chiffre d'affaires bois qui stagne depuis 3 ans malgré la reprise économique,
- Une masse salariale qui dérive,
A notre étonnement pas plus de commentaires que ça du DG sur ce point, ni du Président du CA et de nos tutelles. Nous avons fait part de notre souhait de pouvoir disposer de la répartition de l'évolution de la masse salariale entre fonctionnaires et salariés non OF. Tentation étant grande de faire porter le chapeau aux fonctionnaires d'une dérive de la masse salariale. On ne nous fera pas croire que la hausse du point d'indice (+2,3 M€) et les mesures catégorielles (+1,8 M€) ne sont pas compensées par la réduction du nombre de fonctionnaires représentant 112 ETPT (dans le même temps, les effectifs augmentent de 97 ETPT pour les salariés hors régime agricole et +25 ETPT pour les ouvriers forestiers),
- Un endettement qui reprend,
- Des charges qui se tiennent.
Le DG rappelant qu'il y veille !

Principaux produits et charges sur la période 2014-2017 (en M€)

| en millions d'euros | Comptes 2014 | Comptes 2015 | Comptes 2016 | Budget 2017 | Comptes 2017 | Ecart 2017 / 2016 | |
|-----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------------|--------------|
| Résultat net | 10,8 | 7,7 | 12,3 | 0,0 | -8,2 | -20,4 | NS |
| Total des produits | 872,9 | 859,9 | 891,5 | 860,4 | 847,3 | -44,2 | -5,0% |
| Bois | 272,6 | 262,6 | 258,3 | 268,0 | 259,0 | 0,7 | 0,3% |
| Chasse & concessions | 65,1 | 68,4 | 66,7 | 66,8 | 65,1 | -1,7 | -2,5% |
| Garderie | 169,0 | 170,7 | 169,9 | 170,9 | 169,5 | -0,4 | -0,2% |
| Travaux et services | 152,9 | 148,8 | 141,7 | 155,3 | 148,5 | 6,8 | 4,8% |
| Contributions publiques | 83,9 | 69,9 | 38,3 | 51,4 | 35,6 | -2,7 | -7,0% |
| Production immobilisée | 43,0 | 49,9 | 45,4 | 53,3 | 46,7 | 1,4 | 3,0% |
| Ventes groupées | 52,2 | 53,4 | 56,2 | 56,7 | 59,9 | 3,6 | 6,4% |
| Autres produits | 34,1 | 36,4 | 114,9 | 38,0 | 63,0 | -51,9 | -45,2% |
| Total des charges | 862,1 | 852,2 | 879,3 | 860,4 | 855,5 | -23,8 | -2,7% |
| Achats & charges externes | 178,4 | 178,2 | 182,4 | 190,4 | 190,3 | 7,9 | 4,3% |
| Impôts & taxes | 52,5 | 50,1 | 42,1 | 41,6 | 44,0 | 1,9 | 4,5% |
| Masse salariale | 470,7 | 469,9 | 472,9 | 474,0 | 478,6 | 5,7 | 1,2% |
| Amortissements | 51,5 | 53,8 | 57,0 | 58,5 | 64,2 | 7,1 | 12,5% |
| Reversement ventes groupées | 52,2 | 53,4 | 56,2 | 56,7 | 59,9 | 3,6 | 6,4% |
| Autres charges | 56,7 | 46,9 | 68,6 | 39,2 | 18,6 | -50,0 | -73,0% |

Du côté des mesures, le DG nous annonce :

- Une gestion interne sobre et économe : « Il va falloir s'habituer à la frugalité »,
- Des opérations de martelage à concentrer sur les seuls bois de valeur,
- Un effort de productivité (Réforme des ATX et progression du CA de l'ANET),
- Une réduction du parc automobile et la poursuite des ventes de biens immobiliers.

Bilan 2017 des ventes de bois

Des recettes bois qui ne décollent pas malgré un contexte économique plus favorable et la construction qui repart. Pour le DG, avec des cours du bois historiquement bas, le concept « le bois paye la forêt » ne fonctionne plus. Constat d'un chiffre d'affaires bois qui stagne depuis 3 ans et un prix unitaire moyen également stable.

| Recettes bois | 2015 | 2016 | 2017 |
|----------------------|-----------|-----------|-----------|
| Forêts collectivités | 250,01M€ | 250,99M€ | 252,34M€ |
| Forêts domaniales | 258,71 M€ | 253,80 M€ | 252,22 M€ |

A noter que le représentant de la filière bois déplore le manque de moyens consacrés aux travaux de plantation depuis 25 ans par l'établissement.

Le DG espère que le « frémissement » actuel va se traduire en 2018 par une augmentation de 3% des recettes.

Interventions de l'ONF en matière de prévention des risques naturels

Comment ne pas être unanime devant la qualité des interventions de l'établissement sur ce domaine. Seule inquiétude affichée, le dépérissement prévisible, et à court terme, des boisements RTM. Au-delà des bonnes volontés affichées, qui va mettre la main à la poche ? Pour le DG le poids de ces missions devrait progresser au sein de l'établissement dans les années à venir.

Avancement du projet de siège à Maisons-Alfort

Reste à régler la question cruciale de l'emprise foncière du projet. Cette question est en cours d'examen entre l'ONF, le ministère de l'agriculture, la commune et la Direction de l'immobilier de l'Etat. Le DG confirme malgré tout l'objectif de réalisation de décembre 2020.



Le prochain conseil d'administration est prévu pour le 28 juin.

Non à la stigmatisation des Fonctionnaires ! Ils n'y sont pour rien !

Dans les documents du conseil d'administration, au moins à 3 reprises les fonctionnaires sont la cause de la dérive de la masse salariale et le compte rendu du CA publié sur intraforêt y fait aussi référence.

Sachant qu'en 2017 :

- **il y a 112 fonctionnaires de moins ce qui représente** a minima sur la base du coût moyen d'un fonctionnaire charges comprises de 70 k€, **une diminution de la masse salariale d'environ 8 M€**
- Que la revalorisation du point d'indice s'élève à **2,3 M€**
- Que la modification de la grille indiciaire serait de **1,8M€** (Attention, il s'agit pour une large partie d'une diminution des primes dans le cadre du transfert primes/points d'indice)

Qui est responsable de la dérive de la masse salariale ?

Envoyez vos réponses à ceux qui ont fait un mauvais calcul notamment d'anticipation.

Les fonctionnaires ne sont pas non plus responsables de la diminution des ETP envisagée pour 2018, alors que le COP mentionnait la stabilité des effectifs !!!

Si l'on veut un office qui fonctionne, il ne faut pas stigmatiser telle ou telle catégorie. Chacun quel que soit son statut œuvre pour l'ONF et tous les personnels ont leur place.